

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du Conseil municipal ordinaire du 12 décembre 2024

Objet : Vœu exigeant que l'Etat reprenne ses responsabilités en matière d'hébergement d'urgence.

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le vingt-huit novembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Imène **SOUID** – Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Imène **SOUID**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES – Stéphanie BARRÉ-PIERREL – Hamide KERMANI – Nathalie BESNIET – Thierry ATLAN – Sana EL AMRANI – Farid RADJOUH – Karine BETTAYEB – Frank-Éric BAUM – Malikat VERA – Alain GIRARD – Maribel AVILES CORONA – Thierry CHAUDRON

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Roselyne CHARLES ELIE NELSON – Mylène DIBATISTA – Seydi BA – Kheira SIONIS – Renaud LERUDE – Ramzi HAMZA – Yann GILBERT – Jinny BAGÉ – Houcine TROUKY – Gilbert LACOM – Philippe BOURIACHI – Brahim MESSACI – Sylvain CAPLIER – Nicole DURU BERREBI

ETAIENT REPRESENTES

- Madame Josiane DAUTRY est excusée et représentée par Malikat VERA.
- Madame Maryline HERLIN est excusée et représentée par Nathalie BESNIET.
- Madame Annie RAMARIAVELO est excusée et représentée par Jinny BAGÉ.
- Madame Noëline TANFOURI est excusée et représentée par Brahim MESSACI.
- Madame Kathy GUERCHE est excusée et représentée par Sylvain CAPLIER.
- Monsieur Christophe DI CICCIO est excusé et représenté par Philippe BOURIACHI.
- Madame Florence AIT-SALAH-LECERVOISIER est excusée et représentée par Malikat VERA.

- Madame Stéphanie BARRÉ-PIERREL arrivera en retard et donne pouvoir à Mylène DIBATISTA.
Arrivée de Madame BARRÉ-PIERREL à 19h25 (point n° 1b).
- Monsieur Seydi BA arrivera en retard et donne pouvoir à Farid RADJOUH.
Arrivée de Monsieur BA à 19h51 (Point 5-1).
- Monsieur Thierry ATLAN arrivera en retard et donne pouvoir à Maribel AVILES CORONA.
Arrivée de Monsieur ATLAN à 20h25 (point n° 5-5).
- Madame Roselyne CHARLES ELIE NELSON quitte la séance à 19h31 (Point n° 3) et donne pouvoir à Alain GIRARD.
- Monsieur Jean-François CHAZOTTES quitte la séance à 21h58 (point n° 8-1) et donne pouvoir à Imène SOUID.

1- Désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Malikat VERA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Objet : Vœu exigeant que l'Etat reprenne ses responsabilités en matière d'hébergement d'urgence.

CONSIDÉRANT le droit au logement inscrit dans la Constitution ;

CONSIDÉRANT que, chaque nuit en France, parmi les 330 000 personnes sans domicile fixe, près de 3 000 enfants dorment à la rue, selon l'Unicef, privés de conditions de vie dignes et sécurisantes ;

CONSIDÉRANT que, selon les associations sur le terrain, parmi ces enfants, 686 enfants sont âgés de moins de 3 ans ;

CONSIDÉRANT que ce chiffre a connu une augmentation de 41 % en seulement un an alors qu'il ne représente que les situations des familles qui ont réussi à joindre le 115 (le taux de non recours au 115 étant estimé à 69 %) ;

CONSIDÉRANT que la France a le taux de sans-abrisme le plus élevé au sein de l'Union européenne (30,7%) selon les données Ocde ;

CONSIDÉRANT que la pauvreté progresse en France, impactant une part croissante de la population la plus modeste ;

CONSIDÉRANT dans le même temps, le désengagement de l'Etat, marqué par une baisse drastique du nombre de places d'hébergement d'urgence en raison de coupes budgétaires ;

CONSIDÉRANT, que dans cette situation, les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation (SIAO)/115, chargés de recueillir les demandes des personnes à la rue et de les orienter vers des solutions adaptées se heurtent à une hiérarchisation des vulnérabilités contraire à tous les principes d'inconditionnalité de l'accueil et du « Logement d'Abord », faute de places suffisantes pour répondre aux demandes ;

CONSIDÉRANT que dans certains départements aujourd'hui, les femmes avec des bébés ne sont plus prioritaires ;

CONSIDÉRANT que, suite au désengagement de l'Etat, les acteurs et les citoyens se retournent désormais systématiquement vers les villes dans les cas d'urgence ;

CONSIDÉRANT qu'à Orly, 2000 familles sont en attente d'un logement social, et que parmi elles, de très nombreuses sont en situation de précarité, soit parce qu'elles sont locataires d'un propriétaire privé souhaitant reprendre leur logement, soit parce qu'elles sont en situation d'impayés ;

CONSIDÉRANT l'augmentation du nombre d'expulsions dans notre département ;

CONSIDÉRANT que la ville, au travers son CCAS, oriente et accompagne les familles les plus en difficultés sans toutefois être en capacité de leur apporter de réponse qu'elle soit durable ou d'urgence dans les délais attendus ;

Le Conseil municipal demande à l'Etat de prendre ses responsabilités et d'intervenir de manière urgente en augmentant les financements nécessaires à l'hébergement d'urgence afin d'assurer à chaque famille la sécurité et la dignité d'un toit en dehors de toute gestion « au thermomètre ».

Fait et délibéré en séance du 12-12-2024.

Pour extrait conforme

Imène SOUID

Maire d'Orly



Composant le Conseil	35
En exercice	35
Présents	26
Représentés	8
Absent	1
Vote pour	34
Vote contre	0
N'a pas pris part au vote	0
Abstention	0

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20241212-DIVP20214785-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2024

1039